



SAGE ESTUAIRE DE LA LOIRE

L'eau a besoin de notre sagesse

Monsieur le Président

Syndicat du Bassin Versant du Brivet
Place de la mairie
BP 72
44159 PONTCHATEAU

Nos réf. : 0670/ED/2012

Nantes, le 19 décembre 2012

Copie : Conseil régional des Pays de la Loire

Monsieur le Président,

Le Syndicat a signé un premier Contrat régional de bassin versant en janvier 2010. Vous m'avez adressé pour avis le projet d'un nouveau programme d'actions couvrant pour la période 2013 – 2015.

Le bureau de la Commission locale de l'eau a examiné ce dossier lors de sa réunion du 18 décembre dernier et il a émis un avis favorable sur votre projet.

Si pour l'essentiel, les actions projetées répondent aux attentes du SAGE estuaire de la Loire, quelques opérations ont cependant fait l'objet de remarques.

Ainsi, pour l'action « Diagnostic agricole d'opportunité pour l'évolution des pratiques et la reconquête de la qualité de l'eau », il semblerait opportun d'y associer l'ensemble des acteurs agricoles. Ce diagnostic proposé par le GAB 44 et la FD Civam 44 est intéressant mais devrait être conduit avec la chambre d'agriculture afin de toucher un encore plus grand nombre d'agriculteurs.

Le bureau a exprimé des réserves sur trois autres actions : « Renforcement des actions permettant la gestion différenciée des espaces verts communaux », « Mise en place d'actions visant à réduire les consommations en eau potable », « Acquisition de matériels pour la récupération des eaux pluviales ». Il ne s'agit en aucun cas de remettre en cause l'intérêt de ces démarches, bien au contraire. Le bureau s'interroge simplement sur l'opportunité d'inscrire de telles actions dans un Contrat régional de bassin versant.

En matière de gouvernance, dans son avis sur le premier contrat avec la Région, le bureau de la CLE avait souligné son intérêt pour les évolutions engagées et vous encourageait à les poursuivre.

Le bureau tient à souligner l'importance du travail réalisé depuis pour renforcer les missions et moyens votre syndicat.

Le bureau vous encourage à poursuivre ces démarches et souhaite que l'ensemble des collectivités du territoire adhèrent dorénavant à votre syndicat. Il rappelle la recommandation inscrite au Plan d'aménagement et de gestion durable, au travers de laquelle la CLE indique qu'il lui apparaît souhaitable que les EPCI adhèrent aux « structures référentes ». Une telle démarche est de nature à conforter la place d'un syndicat de bassin tel que le vôtre dans la gestion de l'eau et des milieux aquatiques. En effet, si dans l'immédiat l'essentiel des actions concernent les milieux aquatiques, à l'avenir des interventions devront être envisagées sur d'autres thématiques comme la lutte contre l'eutrophisation.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes respectueuses salutations.



Christian COUTURIER
Président du SAGE Estuaire de la Loire